



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PALLET

Séance du 14 décembre 2021

Conseillers : en exercice : 23 – présents : 19 – votants : 23

Sauf indication contraire, toutes les délibérations présentées ci-dessous ont été prises à l'unanimité.

Extrait du compte-rendu du conseil municipal :

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la démission de Madame Marine KOTZE reçue le 26 octobre 2021. Pour la remplacer, il déclare donc installé dans sa fonction de conseiller municipal, Monsieur Joël JOVENIAUX, au titre de la liste « LE PALLET Dynamique et Serein ».

Madame Audrey COUILLAUD, conseillère municipale déléguée au conseil des enfants, a renoncé à sa délégation pour raisons personnelles. Elle reste conseillère municipale.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021

Le Conseil municipal a approuvé (18 voix POUR et 5 voix CONTRE) le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2021.

Les observations formulées lors de la séance par les Elus de la minorité seront inscrites dans le procès-verbal du conseil municipal (procès-verbal à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal).

2. MODIFICATIONS AU SEIN DES COMITES CONSULTATIFS

Le conseil municipal décide (18 voix POUR et 5 voix CONTRE) :

- de supprimer le sous-comité en charge du périscolaire, du multi-accueil et du restaurant scolaire, ces dossiers seront étudiés par le comité enfance/Jeunesse et
- de modifier :
 - Au sein du comité consultatif des villages et quartiers, Joël JOVENIAUX remplace Gilbert HOUSSAIS en tant que membre élu
 - Au sein du comité consultatif communication et relations extérieures, Joël JOVENIAUX remplace Valérie BARRAUD en tant que membre élu
 - Au sein du conseil des enfants, Joël JOVENIAUX remplace Audrey COUILLAUD en tant que membre élu référent.

3. INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal fixe (18 voix POUR et 5 voix CONTRE) les nouvelles indemnités individuelles à compter du 15 décembre 2021 sans qu'elles ne dépassent l'enveloppe globale comprenant les indemnités maximales du Maire et des 6 adjoints comme suit :

Fonction	NOM Prénom (Pour information)	% de l'indemnité brute terminale de la fonction publique (1027 en 2021)	Montants mensuels bruts votés
Le Maire	Joël BARAUD	34,38%	1 337,22 €
1er Adjoint	Xavier RINEAU	23,76%	924,12 €
2e Adjointe	Valérie BRICARD	18,81%	731,60 €
3e Adjoint	Gilbert HOUSSAIS	18,81%	731,60 €
4e Adjointe	Nelly NAUD	18,81%	731,60 €
5e Adjoint	Christian PELLOUET	18,81%	731,60 €
6e Adjointe	Fadoua GERVAIS	18,81%	731,60 €
Conseiller municipal délégué 1	Jean-Luc GASCOIN	6,00%	233,36 €
Conseiller municipal délégué 2	Raymond GEFFROY	6,00%	233,36 €
Conseiller municipal délégué 3	Joël JOVENIAUX	6,00%	233,36 €
TOTAL			6 619,42 €

4. BUDGET 2021 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Le conseil municipal approuve (21 voix POUR et 2 abstentions) la décision modificative n°4 au budget général 2021 ayant pour objet de procéder aux dernières régularisations avant la clôture de l'exercice 2021.

Il s'agit :

- De permettre la comptabilisation d'amortissements complémentaires sur des biens qui n'avaient pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget (opérations d'ordre).
- D'ajouter des crédits au Chapitre 012 (charges de personnel) en raison notamment de recrutements supplémentaires de contractuels pour remplacer un nombre accru d'agents en congés maladie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépense	Chapitre 022 - Dépenses imprévues	- 16 400,00 €
Dépense	Chapitre 012 – (Charges de personnel) Compte 6218 Compte 64131	+14 300,00 € +5 000,00 € + 9 300,00 €
Dépense	Chapitre 042 – compte 6811 (Amortissement des immobilisations)	+ 2 100,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recette	Chapitre 040 – compte 28188 (Amortissement des immobilisations)	+2 100,00 €
Dépense	Chapitre 020 - Dépenses imprévues	+2 100,00 €

5. ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 avant le vote du budget dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget 2021. Ces crédits ouverts par anticipation seront repris lors du vote du budget 2022.

6. TARIFS 2022

Approbation des tarifs communaux 2022 présentés ci-dessous :

CIMETIERE		
Tarifs concessions (emplacement de terrain)	15 ans	30 ans
Concession pour caveau ou cave-urne (individuel)	161 €	306 €
Concession au columbarium (case)	297 €	593 €
Tarifs participation à l'installation/réhabilitation d'un caveau ou une cave-urne		
Participation installation d'un caveau neuf *	1 187 €	
Participation réhabilitation caveau ou cave-urne d'occasion (nouveau)	52 €	
Participation installation d'une cave-urne	226 €	
Plaque pour stèle au jardin du souvenir	33 €	
Vacation funéraire		
Vacation funéraire (tarif règlementé, doit être compris entre 20 et 25 €)	25 €	

DROIT DE STATIONNEMENT		
Stationnement régulier (tarif/trimestre) hors marché municipal	33 €	
Droit de place sur marché municipal pour Abonnés (Tarif au mètre linéaire / jour payable par trimestre)	1 €	
Stationnement occasionnel sur et hors marché municipal (Tarif au mètre linéaire / jour)	1,50 €	
Emplacement taxi parking de la gare (tarif annuel)	31,00 €	
ANIMAUX EN DIVAGATION		
Frais de capture (forfait)	70,00 €	
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL (Tarif Horaire)		
Agent communal	37,34 €	
CENTRE HELOÏSE		
Tarif à la demi-journée pour les particuliers et les associations :	ÉTÉ	HIVER
Commune	64 €	90 €
Hors commune	96 €	135 €
Caution salle	225 €	

Le conseil municipal décide de la gratuité exceptionnelle des emplacements pour les abonnés et les passagers au marché municipal entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022.

7. TARIFS SALLE POLYVALENTE DE LOISIRS 2023

Les tarifs de location de la salle polyvalente de loisirs pour l'année 2023 ont été fixés comme ci-dessous :

TARIFS PARTICULIERS 2023		
PALLETAIS	Tarifs Été*	Tarifs Hiver
Petite salle	136 €	150 €

Grande salle	362 €	398 €
Petite + grande salles	449 €	493 €
Cuisine	127 €	140 €
HORS COMMUNE	Tarifs Été*	Tarifs Hiver
Petite salle	204 €	225 €
Grande salle	543 €	597 €
Petite + grande salles	673 €	740 €
Cuisine	191 €	210 €

TARIFS ASSOCIATIONS/ENTREPRISES 2023		
	Tarifs Été*	Tarifs Hiver
Petite Salle	72 €	80 €
Grande Salle	106 €	117 €
Petite et Grande Salle	161 €	177 €
Cuisine	63 €	69 €
Accueil uniquement	63 €	69 €

Rappel des conditions de location
<p><u>Location d'un particulier pour le week-end (samedi + dimanche) ou jour férié :</u> - 1er jour 100% du tarif - 2ème jour 50 % du tarif (même(s) salle(s) que le 1er jour)</p> <p><u>Location en semaine (du Lundi au Vendredi) :</u> - 50 % du tarif.</p> <p><u>1/2 journée en plus la veille ou le lendemain de location :</u> 25 % du tarif.</p> <p>(Montant de la caution : 875 €)</p>

* Tarif hiver appliqué du 1^{er} janvier au 14 avril et du 16 octobre au 31 décembre

** Tarif associations : concerne les deux premières utilisations, à partir de la 3^{ème}, utilisation du tarif Palletais

8. FIXATION DU MONTANT DE L'AMENDE POUR L'ENLEVEMENT DES DEJECTIONS CANINES

Le conseil municipal instaure une amende d'un montant de 38 € pour sanctionner les propriétaires de chiens ou leurs gardiens ne ramassant pas les déjections. Il est rappelé que la commune a mis en place des canisacs sur 3 sites de la commune (Aire de jeux rue Prosper Mérimée, Chemin des Gohaux après le pont ferroviaire, Chemin rural près du corps de garde qui rejoint le musée).

9. CONVENTION D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) E-PRIMO

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail dans les écoles primaires de l'Académie de Nantes.

La commune du Pallet adhère depuis cette année au projet e-primo pour l'école publique Astrolabe et est subventionnée à hauteur de 50% au titre de l'« appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » pour l'adhésion sur les deux premières années.

10. CONVENTIONS D'AUTORISATION, DE TRAVAUX, DE DROIT DE PASSAGE POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (ARMOIRES DE RUE)

Le conseil municipal approuve la convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques avec FIBRE44 à savoir l'installation de 2 armoires de rue SRO l'une située 1 route du Bois Joly et l'autre au niveau du rond-point

des quatre routes moyennant une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 11 € par an et par armoire.

11. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS AU SEIN DES ZONES DE PROJETS AGRICOLES

Le conseil municipal approuve (19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS) la convention de partenariat avec la chambre d'agriculture pour la mise en œuvre d'actions au sein des zones de projets agricoles dans le but de revitaliser les terrains en déprise sur ces zones du territoire communal. Le coût de ce partenariat s'élève à 11 288,80 € HT. La Chambre d'agriculture en prendra à sa charge 20% et la commune le reste (80%) soit 9 031,04 € HT.

12. CONVENTION DE SERVITUDES - MISE EN SOUTERRAIN D'UNE LIGNE HAUTE TENSION AERIENNE

Le conseil municipal approuve la convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose d'un poteau (support 180 x 180 cm) permettant la mise en souterrain d'une ligne Haute Tension aérienne prévue sur une parcelle communale (cadastrée BH 0709) au lieu-dit LE PE DE VIGNARD afin de compléter l'alimentation du lotissement des Terrasses de Sèvre.

13. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCSL : ETUDE, CONSTRUCTION, GESTION ET EXPLOITATION D'UN CREMATORIUM

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de La Communauté de Communes Sèvre et Loire en ajoutant à ses compétences : l'étude, la construction, gestion et exploitation d'un crématorium.

14. CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE » AVEC LE SYDELA

Le conseil municipal décide d'adhérer (18 voix POUR, 5 voix CONTRE) au dispositif « Conseil en Énergie Partagé » du SYDELA pour une durée de 3 ans. Le coût de cette adhésion sera de maximum 0,80 € par habitant et par an (soit environ 2640 € pour le Pallet).

15. CONVENTION-CADRE MULTIPARTITE POUR L'ORGANISATION DU PROJET « ECHOMOBILE » PARCOURS STREET ART DANS LES COMMUNES DE SEVRE ET LOIRE

Le conseil municipal approuve (18 voix POUR, 3 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS) la convention-cadre multipartite définissant les modalités de partenariat pour l'organisation du projet « Echomobile, parcours street art dans les communes de Sèvre et Loire ». Pour la Commune de LE PALLET, le projet réalisé par un artiste avec les Tween nécessite une participation financière forfaitaire correspondant à 1 615 €. L'œuvre sera réalisée sur le mur arrière du bâtiment de la buvette du foot (rue des sports près du city park).

16. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le conseil municipal décide (18 voix POUR et 5 ABSTENTIONS) la création d'un emploi permanent d'adjoint technique appartenant à la catégorie C à temps non complet (20/35^{ème}) pour l'entretien du bâtiment de l'Accueil Périscolaire et la surveillance des enfants au restaurant scolaire lors de la pause méridienne à compter du 1^{er} janvier 2022.

17. MODIFICATION DES DELIBERATIONS SUR LE CIA

Le conseil municipal rectifie l'erreur sur les délibérations D20200702-23 du 2 juillet 2020 et D20210907-10 du 7 septembre 2021 concernant les montants du CIA (complément indemnitaire annuel) pour chaque groupe d'agents concerné afin qu'ils respectent les modalités d'attribution du CIA validées dans la délibération -cadre du 6 novembre 2017 instaurant le CIA. Il faut y lire « Montant plafond dans la collectivité » et non « Montant plancher dans la collectivité ».

18. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DDM2021-10 : Création d'un site internet

Signature d'un contrat pour la création et la maintenance du nouveau site internet de la commune avec l'entreprise SOFTWARE DOMAIN pour un montant de 7000 € HT pour la conception et le développement du site et 636 € HT par an pour l'hébergement et la maintenance du site.

DDM2021-11 : Signature du marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du Centre Technique Municipal

Signature du marché de maîtrise d'œuvre passé dans le cadre d'une procédure adaptée, pour la réhabilitation et l'extension du Centre technique municipal avec l'Atelier d'Architecture LEFLOCH à LA HAYE FOUASSIERE pour un montant de 24 000 € HT.

DDM2021-12 : Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services - SEGILOG

Signature d'un contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec l'entreprise SEGILOG / BERGER LEVRAULT pour un montant de 4 920 € HT par an. Ce contrat est signé pour une durée de 3 ans à compter du 1er octobre 2021.

DDM2021-13 : Convention SPA - Fourrière

Renouvellement de la convention avec l'Association SPA pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière pour animaux pour un montant forfaitaire de 450 € par an. La convention est signée pour 3 ans à compter du 1er janvier 2022.

DDM2021-14 : Contrat de service - ARPEGE DIFFUSION

Signature d'un contrat de service « Arpège diffusion » (module du logiciel service enfance) avec l'entreprise ARPEGE pour un montant de 1 126,90 € HT par an pour une durée de 1,5 ans à compter du 1er janvier 2022.

DDM2021-15 : Plan de financement- travaux CTM

Un dossier a été déposé auprès de la Préfecture au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022) pour le projet de réhabilitation et d'extension du Centre Technique municipal.

Le plan de financement est arrêté de la manière suivante :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Etudes	29 000 €	Etat (DETR 2022)	175 000 €
Travaux	406 000 €	Commune (Autofinancement)	260 000 €
TOTAL	435 000 €	TOTAL	435 000 €

DDM2021-16 : Fourniture et pose de claustras acoustiques au restaurant scolaire

Signature d'un devis avec la société ENJOYOURSAPCE pour la fourniture et la pose de claustras acoustiques au restaurant scolaire pour un montant de 11 324,60 € HT.

19. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Modification des Jours de Marché :

Jeudi 23 décembre au lieu du samedi 25 décembre 2021

Jeudi 30 décembre au lieu du samedi 1er janvier 2022

- Annulation des vœux 2022 de la municipalité en raison de la crise sanitaire

Idem à l'ensemble des communes du territoire de la CCSL.

- Questions du groupe "Le Pallet avec vous" :

1. Bilan de l'année : de nombreuses questions diverses sont restées sans réponse. Quelles sont les réponses que vous y apportez ?
2. Nous sommes sollicités par les palletais afin d'obtenir un espace de convivialité pour les anciens. Que comptez-vous faire ?
3. Nous vous avons sollicité pour présenter un projet alternatif. Vous nous avez refusé un espace à l'ordre du jour. Pensez-vous que ce refus est représentatif de la démocratie participative qui vous a permis d'être élus ?

- Questions du groupe ""Le Pallet Dynamique et serein" :

En janvier 2021, Mr Caboche a récupéré un blason pour la mairie du Pallet. Serait-il possible de savoir où se trouve ce blason ? les services techniques n'en retrouvent pas trace".

***Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes-rendus en mairie et sur le site de la mairie : www.lepallet.fr.
La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mardi 25 janvier 2022 à 19h30 à la salle polyvalente de loisirs.***